

Lyon, le 21 juillet 2021

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Présidence de M. BLACHE

**PROCES VERBAL
SEANCE DU LUNDI 22 juin 2021**

- Désignation d'un secrétaire de séance : Mme BRUGNERA
- Appel nominal
- Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mai 2021 : à l'unanimité

PRÉSIDENT : Monsieur BLACHE, Maire

SECRÉTAIRE ELUE : Mme BRUGNERA

PRÉSENTS : M. BLACHE, M. TERMOZ-MAZAN, Mme RAMET, M.AVAKIAN, Mme FOURNEYRON, M.BRUN, Mme CABRERA, M.BOUZARD, Mme TRIBALAT, M.SOULIER, Mme DELLI, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M.DUVERNOIS, Mme BORBON, M.HERNANDEZ, M.BILLARD, Mme DELAUNAY, M.REVEL, M.STUDER, Mme AZOULAY, Mme BURTIN, M.AUGOYARD, Mme LACROIX, Mme NAZARET, Mme BRUGNERA.

EXCUSÉS : M. BOUZARD, M. RICHARD,

DÉPÔTS DE POUVOIR : M.SOULIER, pouvoir de M. BOUZARD (représenté jusqu'au rapport 132), M. REVEL, pouvoir de M. RICHARD

ABSENTS

M. BLACHE ouvre la séance en indiquant :

« Une fois encore nous nous retrouvons pour le conseil d'arrondissement en distanciel.

Ce sera sans doute la dernière fois.

On l'espère. Je vous souhaite la bienvenue à tous et souhaite partager avec vous quelques mots d'introduction.

Plus de masques en extérieur, sauf rassemblement, fin du couvre-feu, fin des attestations ! C'est une vague de bonnes nouvelles pour la période estivale qui s'installe.

Pour autant, fidèles à nos habitudes, nous continuons nos actions de solidarité qui ne doivent pas s'arrêter.

Solidaires avant la pandémie, notamment envers nos seniors (opération C6Bon).

Solidaires avec nos aînés, nos étudiants et nos soignants durant les différents confinements (Opération Phoning – Distribution de repas – Distribution paniers de course – Formations informatiques par des jeunes pour les seniors – tests COVID pandémie organisés par la Région).

Nous pouvons désormais de nouveau organiser plus d'évènements sans contraintes !

C'est ainsi que vous avez peut-être pu découvrir de nouvelles opérations : l'opération Les Terrasses du 6, chez les commerçants afin de les soutenir dans leur reprise d'activité. Nous avons lancé une webradio, en ligne sur notre site jusqu'au 30 juin avec un programme musical permanent.

Le 12 juillet, nous aurons plaisir à retrouver les seniors de l'arrondissement autour d'un concert.

Le 4 septembre se tiendra le carrefour des Associations et le Forum des Sports qui devait être en juin, qui a été recalé au 4 septembre. Un riche programme est prévu pour les Journées Européennes du Patrimoine.

Enfin, une actualité réjouissante pour les habitants du 6^e ! ».

M. BLACHE propose de désigner Mme BRUGNERA pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Mme BRUGNERA indique à M. BLACHE qu'elle aimerait intervenir sur les élections régionales. Elle lui demande de lui donner la parole quand il le souhaitera.

Elle procède à l'appel nominal.

M. BLACHE passe la parole à Mme BRUGNERA :

« Je voulais dire un mot sur le 1^{er} tour des élections régionales, et tout d'abord sur le sujet de la participation.

Le constat est frappant : cette abstention record nous interroge tous, élus comme citoyens français. C'est une immense défaite pour notre République

Il est vrai qu'il y a un contexte inédit. Il y a sûrement plusieurs raisons : des raisons conjoncturelles, structurelles. Néanmoins, c'est un sujet sur lequel il nous faut nous pencher. Et j'espère que pour le second tour, la participation sera en hausse.

A l'assemblée, nous nous pencherons, bien sûr, sur ce sujet afin de chercher des solutions à cette lente érosion de la participation citoyenne.

Je tenais aussi à souligner et regretter – et je pense que vous vous associez - les dysfonctionnements que nous avons connus concernant la distribution de la propagande officielle en amont de ce 1^{er} tour. Elle a participé au manque d'information des électeurs et nombre d'entre eux m'en ont fait part dans le bureau de vote que je présidais. Le gouvernement est au travail, il nous l'a dit, et l'assemblée se saisira de ce sujet en auditionnant notamment les sociétés chargées d'acheminer la propagande électorale. J'espère et je souhaite que ce dysfonctionnement ne se reproduise pas pour le 2nd tour.

Enfin, bien sûr, je ne commenterai pas les résultats de ce premier tour, ce n'est pas le lieu ici, mais je veux remercier tous ceux qui ont participé à cette élection, les candidats, bien sûr mais aussi les présidents, assesseurs, secrétaires des bureaux de vote ainsi que nos chers scrutateurs qu'on a réussi à trouver.

Grâce à toutes et tous, tout s'est bien passé et je souhaite que le 2^{ème} tour se passe dans d'aussi bonnes conditions. Je vous remercie pour votre attention.

M. AUGOYARD souhaitant intervenir, M. BLACHE lui passe la parole :

« J'avais prévu de dire quelque chose sur ce sujet au titre de ma délégation à la citoyenneté à la fin. Je ne répèterai ce qu'a dit Mme BRUGNERA, c'était très bien et je partage l'ensemble de ces propos. Je veux juste ajouter un seul élément sur la composition des bureaux de vote. Je voulais vraiment remercier les citoyens volontaires qui ont permis de tenir et d'ouvrir les bureaux de vote dans notre arrondissement et exprimer le regret qui, j'espère, sera complètement effacé pour le 2nd tour, de certaines listes qui, pourtant, exercent des responsabilités et ont de nombreux militants, qui n'ont présenté aucun assesseur. Il serait important qu'ils se rappellent que lorsqu'on est candidat, on est aussi tenu de construire et de participer à l'organisation des élections. Je pense qu'il serait bon que certaines listes ne l'oublient pas et que pour ce

deuxième tour les citoyens volontaires soient aussi accompagnés des assesseurs que ces listes voudront bien désigner. Elles ont encore quelques jours pour le faire et ce serait bien qu'elles le fassent. Je vous remercie. »

--*

M. STUDER fait remonter des problèmes de connexion qui ne proviendraient pas de son installation mais d'une coupure à laquelle il se trouve confronté :

« Je souhaitais intervenir mais comme lever la main, ça ne doit pas marcher non plus ! Chez moi, elle est bien levée. Je ne levais pas la main par rapport au compte rendu mais par rapport aux élections. Je viens de baisser la main juste à l'instant. Chez vous, elle ne devait pas être levée.

Je voulais juste revenir sur les propos de Mme BRUGNERA et de M. AUGOYARD que je partage totalement mais avec une petite nuance, quand même, je partage ceux de M. AUGOYARD, pas forcément de Mme BRUGNERA. J'ai entendu, j'en suis ravi, qu'elle affirmait que l'Assemblée Nationale allait se pencher sur ce sujet, d'une abstention de plus en plus accrue.

J'ai aussi mémoire que l'Assemblée se penche sur ce sujet depuis beaucoup de mandats, car cela ne date pas de ce mandat, notamment l'abstention ne date pas de ce mandat. Je suis ravi d'apprendre qu'elle est toujours penchée dessus. J'espère que personne ne tombera d'ailleurs.

Néanmoins, cela représente un énorme danger pour la démocratie.

Au-delà des résultats qui sont obtenus en fonction des sensibilités politiques des uns ou des autres, 25 à 30 %, même à 35 % des inscrits qui se déplacent pour voter, c'est un vrai drame. Même si on obtient 40% comme c'est le cas pour la sensibilité à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir. 40 % de 25% ou 30%, cela ne représente que 10 à 12% de l'ensemble des inscrits.

Ceci est dramatique pour la démocratie. Cela traduit surtout une défiance totale des électeurs vis-à-vis du monde politique.

Chaque fois que quelqu'un est « aux manettes », certes le scrutin des régionales n'est pas celui qui fait les lois. On est au niveau du Parlement et c'est pour cela que je réagis aux propos de Mme BRUGNERA. On est quand même dans une phase aujourd'hui où il y a une réelle coupure entre ceux qui font les lois et ceux qui sont censés les appliquer, sachant que ceux qui les font sont aussi censés les appliquer.

Je voulais réagir aux propos de Mme BRUGNERA sur le fait que l'Assemblée se penche sur ce sujet et continue de se pencher dessus. Cela fait à peu près deux, trois décennies qu'elle le fait et comme je l'ai dit toute à l'heure que personne ne tombe !

Je vous remercie, Monsieur le Maire.»

M. BLACHE passe ensuite à l'approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mai 2021

Sans observation.

Le procès-verbal de la séance du 11 mai 2021 est adopté à l'unanimité.

--*

Il est procédé à l'examen des rapports.

Rapport 06.21.122 - Budget 2021- Réintégration de l'excédent- Décision modificative n°1

M BLACHE rapporte ce projet de délibération.

Comme nous l'avons indiqué lors de notre séance du 11 mai, nous devons répartir l'excédent net à réincorporer pour 2021.

Il se monte cette année à 196.565,70 € dont la répartition est comme suit :

Energie-électricité (mairie)	33.565,70
Entretien-réparation bâtiments (mairie)	28.000,00
Fais d'affranchissement (mairie)	12.000,00
Entretien-réparation bâtiments (association)	8.000,00
Autres frais divers (crèches)	15.000,00
Autres frais divers DAL	70.000,00

Investissement Dotation mairie 6ème arrdt	30.000,00
--	-----------

Cet excédent est plus important qu'à l'accoutumé mais les frais et charges ont augmenté aussi. Nous sommes contents de réintégrer cette somme.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE.

Rapport 06.21.123 - Attribution de subventions exceptionnelles aux clubs sportifs amateurs au titre du dispositif d'aide à la reprise - Approbation de conventions mixte et d'application financière

M. TERMOZ-MAZAN rapporte ce dossier.

« J'ai le même problème que M. STUDER. Je rencontre moi aussi des problèmes de connexion. On me coupe. »

M. BLACHE confirme à M. TERMOZ-MAZAN qu'on l'entend bien.

Ce dossier concerne l'attribution de subventions exceptionnelles aux clubs sportifs amateurs au titre du dispositif d'aide à la reprise et l'approbation de conventions mixte et d'application financière.

La perte d'adhérents des associations sportives a été le point de départ de l'estimation de l'aide. Un arbitrage favorable a été rendu pour 77 associations.

Ces subventions exceptionnelles concernent dans le 6^e arrondissement, 10 associations sportives pour un montant total de 57000 €. Il propose de donner un avis favorable à cette délibération.

M. BLACHE indique : « j'ai deux demandes d'intervention qui m'ont été adressées par Mme LACROIX et Mme BRUGNERA.

Mme LACROIX, vous avez la parole :

« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers d'arrondissement, La ville de Lyon est très attentive aux associations sportives qui ont subi de plein fouet la crise du COVID. En particulier, pour la saison 2020/2021, les disciplines d'intérieur n'ont eu accès aux équipements que trois semaines en septembre (en particulier la natation, sports de combat, gymnastique, sports de contact) et les inquiétudes de ces clubs sont fortes et partagées :

Quelles seront les conditions de reprise et dans quelles proportions les adhérents reviendront-ils en septembre 2021 ? Comment faire face aux demandes de remboursements ?

Pour cela, un dispositif d'aide à la reprise à destination des associations implantées à Lyon est déployé, d'une enveloppe d'un montant de 300 000 € qui vise à relancer une dynamique sur le territoire.

Aujourd'hui nous visons 240 000€ (soit environ 21€ par adhérent perdu) et un reliquat pourra être mobilisé à la rentrée pour des clubs en difficulté en début de saison prochaine.

Concernant le 6^e arrondissement, les clubs concernés sont au nombre de 10 (sur les 77 soutenus par la ville) et représentent un montant de 57000 € (soit 1/4 des 240 000 € distribués par la ville de Lyon), donc nous sommes très gâtés.

En complément, pour accompagner les acteurs du monde associatif sportif, la Ville de Lyon lancera à la rentrée de septembre une campagne de communication en faveur d'une incitation à la reprise de la pratique sportive par les lyonnais.

En effet, pratiquer une activité sportive est essentiel, nos associations sont essentielles. Elles permettent de nous aérer l'esprit, de nous dépenser et de nous rencontrer (trois activités qui nous ont beaucoup manqué pendant la crise sanitaire). Elles sont une aide précieuse à notre santé et au maintien de lien social et c'est donc un juste engagement de les soutenir quand la situation devient difficile. Je vous remercie de votre attention. »

M. BLACHE remercie Mme LACROIX.

M. TERMOZ-MAZAN désire répondre à Mme LACROIX : « je suis content qu'elle ait redit ce que je venais de dire. Cela me fait plaisir. J'aurais aimé avoir un peu plus de soutien auprès de la mairie centrale. Je

voulais organiser un forum des associations sportives le 12 juin pour les aider justement à s'en sortir et retrouver des adhérents. On m'a refusé ce forum pour des raisons bien, bien obscures.

Je voulais vous dire, Madame, qu'il y a le problème de l'argent, c'est sûr, mais le problème des rencontres avec des associations sportives aurait été une chose tout aussi importante et cela m'a été refusé.

Je le déplore.

Merci, Madame et excusez-moi d'être intervenu avant Mme BRUGNERA. »

M. BLACHE passe la parole à Mme BRUGNERA :

« Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Cette délibération porte sur l'attribution de subventions exceptionnelles aux clubs sportifs amateurs, au titre du dispositif d'aide à la reprise.

La crise sanitaire sans précédent que nous traversons depuis maintenant plus d'un an et dont, nous l'espérons tous, nous commençons à voir le terme, a été un choc violent dans de nombreux secteurs.

Parmi eux, le secteur du sport et plus particulièrement d'ailleurs les clubs sportifs amateurs ont été particulièrement touchés.

Le sport amateur, comme le rappelle la délibération qui nous est proposée, enregistre une baisse de 30% de ses adhérents en moyenne au niveau national, et c'est 35% à Lyon. Pour les clubs, dont certains sont dans une situation fragile, cette véritable hémorragie peut avoir des conséquences définitives.

Pourtant, est-il besoin de le rappeler, les clubs sportifs jouent dans nos arrondissements, notre arrondissement et dans nos quartiers un rôle fondamental, de cohésion sociale, d'éducation et d'émancipation de nos jeunes, nos moins jeunes, de vivre ensemble, de santé et de bien-être. La pratique sportive est un enjeu incontournable de santé publique.

L'État a mis rapidement en place des dispositifs pour venir en aide aux clubs comme cela est dit dans la délibération. Durant la période de confinement qui les a contraints à fermer, les clubs sportifs ont pu bénéficier des aides de droits commun : chômage partiel, fonds de solidarité et prêt garanti par l'État. Ils bénéficient également d'aides sectorielles spécifiques au sport, à hauteur de 15 millions d'euros en 2021, via le fond d'urgence de l'Agence nationale du sport. Ce fonds a été créé pour venir en aide aux toutes petites associations, non employeuses, qui ne bénéficient pas des aides de droit commun.

Pour rappel, ce fonds avait déjà été doté de 19 millions d'euros pour 2020. Le sport est également un élément important du plan de relance, dont la vocation n'est pas seulement économique, mais aussi sociétale. Ainsi, une partie des crédits de l'Agence nationale du sport issus de plan de relance sera consacrée à la création d'un fonds de compensation pour amortir les pertes des fédérations sportives en termes de licences.

Pour le monde sportif amateur, touché par la fermeture des associations sportives et par une forte baisse des adhésions dans les clubs, la mise en place d'une aide massive à la prise de licence sous la forme d'un « Pass'Sport » a été récemment annoncée. Cette mesure budgétée à hauteur de 100 millions d'euros doit faciliter le retour des Français dans les clubs sportifs. Elle s'adressera en priorité aux plus fragiles, c'est-à-dire aux jeunes de 6 à 16 ans de familles défavorisées et les jeunes de 6 à 20 ans en situation de handicap. C'est une mesure qui bénéficiera en premier lieu aux 1 million 800 mille jeunes concernés, et à leur famille, mais également à l'ensemble des associations ou clubs sportifs où ils voudront bien s'inscrire.

L'aide mise en place par la Ville est complémentaire de ces aides nationales et je tiens à saluer, souligner cette initiative. La bonne santé de nos clubs sportifs est indispensable au vivre-ensemble dans notre cité et il est, je le crois, important que notre ville contribue à la relance post-COVID.

Cette aide exceptionnelle, elle va accompagner 77 associations, dont un tiers ne bénéficie pas habituellement de subvention de fonctionnement et bénéficie donc d'une aide doublement exceptionnelle. Il est important que la ville préserve ce tissu dense d'associations sportives, qui est une vraie richesse. Les forums, les carrefours des associations de la rentrée contribueront également à inciter les Lyonnaises et les Lyonnais à retrouver le chemin des terrains, des bassins ou des tatamis.

Consciente, comme nous tous ici je pense, du rôle social du sport et des difficultés majeures de ce secteur rudement affecté par la crise sanitaire, je voterai, bien entendu, avec intérêt cette délibération.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Rapport 06.21.124 - Attribution d'une subvention de 28.000 euros à l'association LYON VTT pour l'organisation de la manifestation «Lyon Free Bike» les 4 et 5 septembre 2021 – Approbation d'une convention mixte

M. TERMOZ-MAZAN présente ce projet de délibération.

«Ce rapport concerne l'attribution d'une subvention de 28 000 € à l'association LYON VTT pour l'organisation de la manifestation « Lyon Free Bike » les 4 et 5 septembre 2021 et l'approbation d'une convention mixte.

Cette association a pour objet la promotion de toutes les formes de pratiques du VTT.

Cette randonnée urbaine concerne dans le 6^e arrondissement, le Parc de la Tête d'Or. Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération. »

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE.

Rapport 06.21.125 - Attribution d'une subvention de 10.000 euros à l'association ACLV pour l'organisation des Championnats de France cyclistes de demi-fond, de la 10^e édition du Pignon Fixe Lyonnais et de la Coupe de France féminine et masculine de cyclisme sur piste de l'Union Cycliste International les 11, 12, 13 sept 2021

M. TERMOZ-MAZAN est rapporteur de ce dossier.

«Ce dossier concerne l'attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'association Amicale Cycliste Lyon Vaise (ACLV) pour l'organisation des Championnats de France cyclistes de demi-fond, de la 10^e édition du Pignon Fixe Lyonnais et de la Coupe de France féminine et masculine de cyclisme sur piste de l'Union Cycliste Internationale les 11, 12, 13 septembre 2021.

L'organisation de ces compétitions permet ainsi d'assurer la promotion du cyclisme sur piste à Lyon et de mettre en valeur le vélodrome du Parc de la Tête d'Or auprès du public et des sportifs lyonnais. Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération. »

M. BLACHE souhaite signaler « car le conseil est en visio, qu'il faut, lors du vote, que les caméras soient activées afin qu'on voit le vote, votre main se lever ou pas et là, en l'occurrence, M. REVEL, Mme DELAUNAY, M. BILLARD ne sont plus visibles. Cela m'est rappelé par le D.G.S de la mairie.»

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE.

Rapport 06.21.126 - Attribution de subventions de fonctionnement à 54 associations dans le domaine du théâtre, sur le Fonds d'Intervention Culturel (FIC) pour un montant global de 382.000 €. Approbation de conventions

Mme CABRERA présente ce rapport.

« Chaque année, la Ville de Lyon subventionne des associations dans le domaine du théâtre sur le Fonds d'intervention culturelle, le FIC.

La ville de Lyon est riche d'un secteur théâtral très dynamique : le CRR, l'ENSATT et plusieurs écoles d'acteurs privées complètent le panorama des institutions et lieux d'accueil et compagnies.

Il est proposé d'approuver l'attribution de 4 000 € à Social Palace (6^e).

Au total, 54 associations sont concernées pour un montant de 382 000 €. Je propose de voter cette résolution.»

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE.

Rapport 06.21.127 - Attribution de subventions de fonctionnement à 15 associations culturelles du domaine des musiques classiques et contemporaines pour un montant global de 144.000 € – enveloppe «Casino» - Approbation de conventions

Mme CABRERA est rapporteur de ce projet de délibération.

«Le Grand Casino de Lyon contribue à la politique culturelle de la Ville de Lyon par convention. Cette convention implique d'une contribution à hauteur de 442 500 €.

L'année 2020 a présenté un reliquat exceptionnel de 142 500€. 26 dossiers ont été reçus en 2021 et 15 associations ont été retenues par cette subvention Casino.

Jusqu'au mandat précédent, le 6^e arrondissement recevait une enveloppe de 10 000 € annuel. Cette cagnotte modeste mais indispensable ne nous est désormais plus allouée.

Il faut savoir qu'elle permettait de subventionner au plus près, par des sommes de 500 € les associations participant à l'animation et au rayonnement de l'arrondissement.

La dotation d'animation locale est bien insuffisante et si nous voulons construire et maintenir le lien entre les habitants, tout travail, y compris artistique, méritant salaire ... Je ne vais pas revenir sur la polémique sur la fête de la musique... nous aimerions retrouver cette latitude financière.

Le montage d'un dossier de subvention est très lourd et il ne se justifie pas pour des sommes modestes.

Ceci étant dit, il vous est proposé d'approuver l'attribution de la somme de 4 000 € à l'ensemble de musique a capella Tarentule. »

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE.

Rapport 06.21.128 - Attribution de subventions de fonctionnement à 13 écoles de musique pour un montant global de 69.900 € – enveloppe «fonctionnement école de musique» et Casino

Mme CABRERA rapporte ce projet de délibération.

La ville de Lyon a choisi de soutenir les écoles de musique associatives qui viennent compléter l'offre de formation que propose le conservatoire à rayonnement régional de Lyon.

L'ensemble des écoles soutenues par cette délibération concerne 3 000 élèves.

Pour le 6^e arrondissement, deux associations sont retenues : Allegretto pour un montant de 6 000 € ainsi que Rymea pour un montant de 4000 €. Je vous propose de voter ces subventions.

Mme NAZARET ne prend pas part au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE.

Rapport 06.21.129 - Attribution de subventions pour la programmation de la Fête de la Musique 2021 - Approbation de conventions

Mme CABRERA présente ce dossier.

Après l'annulation de l'édition 2020 suite à la crise sanitaire, la Ville de Lyon a souhaité faire de cette manifestation un véritable soutien pour le secteur musical. Du coup au lieu de prévoir la fête de la musique au 21 juin comme il en est d'habitude, la ville de Lyon a décidé de reporter aux cinq week-ends du mois de juillet la programmation initialement prévue le 21 juin et ainsi prolonger celle-ci pour un mois musical.

25 projets ont été retenus sur 10 dates. Pour le 6^e arrondissement, nous avons deux projets qui auront lieu au square des 3 Renard, les 2 et 3 juillet :

- 2 juillet : la Compagnie du Gai Savoir,
- 3 juillet : Studio Tango Argentino.

Ces deux associations recevront chacune la somme de 1500 €.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE.

M BLACHE annonce un nouveau rapport pour Mme CABRERA

Rapport 06.21.130 - Attribution de subventions pour la programmation «Tout l'monde dehors !» 2021 - Approbation de conventions

Mme CABRERA rapporte cette délibération.

« C'est une excellente nouvelle et je suis ravie d'avoir sept délibérations concernant le retour de la culture et des réjouissances pour tous les habitants de la Ville de Lyon.

Depuis 2002, le dispositif «Tout l'monde dehors !» propose chaque été dans les 9 arrondissements, des rendez-vous artistiques participatifs gratuits dans l'espace public du 21 juin à la fin du mois d'août. Les objectifs de cette manifestation sont de :

- Favoriser la convivialité, la rencontre, la participation des habitants : la gratuité et la proximité des manifestations permettant la rencontre entre les habitants mais également entre le public et les artistes ;
- Mettre en valeur des territoires dans les quartiers (jardins, places, rues...) : découverte de lieux parfois méconnus, transformant l'espace public par une intervention artistique.

Cette année, nous avons choisi parmi 270 candidatures, le budget s'élève à 25 050 €. Je vous invite à aller voir ce qui a été choisi pour le 6^e arrondissement, nous avons une très belle programmation. Cela se déroulera au Parc de la Tête d'or sur la pointe de la Grande Ile à proximité du vélodrome sur tout juillet et août. Je vous demande de vous exprimer sur cette belle programmation. »

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE.

Rapport 06.21.131 - Attribution de subventions pour la programmation de la Fête des Lumières 2021 - Approbation d'une convention

M. BLACHE rappelle que la fête de la lumière aura lieu du 8 au 11 décembre.

Mme CABRERA présente ce rapport.

« Depuis 1999, la fête des lumières propose pendant quatre nuits autour du 8 décembre des rendez-vous artistiques et gratuits dans l'espace public pour les Lyonnais et tous ceux qui veulent bien venir nous rendre visite dans notre belle ville.

En 2020, suite au contexte sanitaire, les manifestations ont été reportées puis finalement annulées. Afin de soutenir les artistes n'ayant pu se produire et pour permettre de mener le processus créatif engagé en 2020 à son terme, tous les projets de 2020 ont été reportés sur cette année.

Comme vous l'avez dit, la fête aura lieu du mercredi 8 au samedi 11 décembre. Ce sera au cœur de la ville de Lyon et nous sommes ravis que la Fête des Lumières revienne au Parc de la Tête d'Or.

Je vous en dis juste deux mots : par une scénographie d'Erik Barry qui propose une mise en relief du patrimoine naturel existant du Parc de la Tête d'Or. Dès l'entrée du parc, en passant par les sous-bois jusqu'à la bordure du lac et du kiosque, Vegetal'lum crée un véritable univers poétique et féérique avec des sculptures végétales lumineuses composées de nids, de fleurs, d'essaims ou encore de lucioles et de plantes phosphorescentes ponctuant le parcours.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE.

Rapport 06.21.132 - Approbation d'un avenant à la convention d'occupation gratuite et temporaire du domaine public – Orangerie du Parc de la Tête d'Or, pour l'organisation de l'exposition de l'association «Histoire d'un ciel en creux»

M. BLACHE : «Il reste un dernier rapport à Mme CABRERA et j'invite tous ceux qui ne connaissent pas ce lieu à s'y rendre car c'est un très beau lieu. Mme CABRERA présente ce rapport. »

«L'Orangerie du Parc de la Tête d'Or est utilisée par les espaces verts pour l'hivernage des plantes. Effectivement, il est un des plus beaux lieux d'exposition que compte notre ville pendant la saison d'été.

Par délibération du Conseil municipal du 25 et 26 mars 2021, par anticipation, le conseil municipal avait autorisé et programmé des expositions, or les lieux n'ont pu rouvrir qu'à partir du 19 mai.

Je vous demande donc d'adopter un avenant à la convention d'occupation temporaire à l'association Histoire d'un ciel en creux pour lui permettre a posteriori l'occupation en étendant la période d'exposition jusqu'au lundi 31 mai 2021 en lieu et place du 21 mai pour l'exposition. »

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE.

Rapport 06.21.133 – Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes - SDF) pour un montant de 1.342.750 euros - Autorisation de signer les conventions de financement

M. BLACHE indique « C'est Mme TRIBALAT qui rapporte ce dossier et Mme NAZARET a demandé une intervention, elle interviendra ensuite. Mme TRIBALAT, c'est à vous.»

« Oui, merci M. le Maire, Messieurs, Mesdames les élus, élues.

Cette délibération concerne l'attribution de subventions à une quarantaine d'associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté : la santé des personnes – SDF, l'aide alimentaire, l'accueil de jour, la lutte contre l'exclusion.

Le montant total de cette aide s'élève à 1.342.750 €, soit une augmentation de 203 000 € de plus qu'en 2020.

Dans le 6^e arrondissement, l'Armée du Salut, Avenue Thiers, est concernée par deux subventions qui, elles, malheureusement, sont en baisse. Effectivement, il est prévu une subvention de 40 000 € au lieu de 47 000 € pour l'aide alimentaire et une subvention de 15 000 € au lieu de 18 480 € pour la Cité Urgence Femmes.

La proposition, si elle est acceptée, autorise la Ville de Lyon a signé les conventions de financement afférentes.

Je vous demande de voter favorablement cette délibération. »

M.BLACHE passe la parole à Mme NAZARET :

« Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les conseillères et conseillers, chers collègues, Merci beaucoup de m'accorder la parole à la suite de la présentation de cette délibération par Mme TRIBALAT.

Comme Mme TRIBALAT l'a rappelé, il s'agit là d'une délibération importante, autant de par son sujet que par le montant de subventions attribuées, puisqu'il est question de 1.342.750 € afin de soutenir, comme il l'a été évoqué des actions d'aide alimentaire, d'accueil de jour, de lutte contre l'exclusion et d'accès à l'hygiène.

Ces actions répondent à un besoin réel, d'autant plus que la crise sanitaire a accru les précarités. Selon le baromètre Ipsos/Secours Populaire, 1/3 des français a subi une perte de revenu suite à la crise sanitaire, fragilisant ainsi des populations qui se trouvaient déjà en difficultés.

Les actions portées par les associations citées nous rappellent le rôle fondamental qu'elles jouent dans la société, renforçant les solidarités et le lien social.

Mme TRIBALAT a, en effet, évoqué la Fondation de l'Armée du Salut qui a son siège social dans le 6^e arrondissement dont la raison d'être est de redonner espoir et dignité aux personnes les plus fragiles, avec trois mots d'ordre : Secourir, Accompagner et Reconstruire. Ce sont plus de 9 000 personnes qui sont accueillies à l'échelle nationale à la Fondation de l'Armée du Salut, et 1 500 personnes qui sont hébergées à l'échelle de Lyon. Ses actions touchent également à l'aide alimentaire par le biais d'un restaurant social, et au monde professionnel par l'existence d'un Atelier et Chantier d'Insertion qui lui se trouve à Vaulx-en-Velin.

Je souhaitais également parler de la Bagage'Rue, toute jeune association créée en 2018 qui propose une bagagerie sociale afin que les personnes vivant à la rue puissent poser leurs affaires. Cette association est située dans le 7^e arrondissement. La bagagerie dispose d'une cour intérieure où les usagers des lieux

peuvent profiter d'un café, échanger ensemble et ainsi faire du lien. Ce lieu répond à un besoin réel. Il ne dispose plus, aujourd'hui, d'un espace suffisant pour répondre à la demande.

Durant le premier confinement, la Bagage'Rue et la Croix-Rouge s'étaient associées, investissant le gymnase Bellecombe, qui avait été mis à disposition afin de permettre aux personnes sans-abri d'avoir accès à des douches et une laverie. Cette démarche garantissait ainsi l'accès aux ressources d'hygiène essentielles à la prévention du Covid-19, à un moment où les toilettes publiques et autres lieux d'hygiène s'étaient retrouvés soudainement fermés.

Au-delà des subventions attribuées, il me semble important de saluer l'engagement des bénévoles de ces associations, qui lui, n'a pas de prix. C'est dans cet optique que s'inscrit la délibération 2450, qui sera rapportée tout à l'heure par Monsieur Soulier, visant à promouvoir et encourager l'engagement dans les structures associatives.

Merci, Mesdames et messieurs les conseillères et conseillers d'arrondissement pour ce temps d'écoute. »

M. BLACHE indique qu'il y a une autre demande d'intervention par Mme CROIZIER :

«Oui, M. le Maire, du coup, je voulais poser une question à Mme NAZARET et savoir pourquoi les subventions du 6^e et en particulier, celles de l'Armée du Salut sont en baisse à cet point ? »

M. BLACHE : « c'est une bonne question ! »

Mme NAZARET « je n'ai pas la réponse à vous apporter, je vous invite à vous rapprocher de la mairie centrale pour avoir plus d'informations.

M. REVEL « demande à Mme CROIZIER de préciser de combien les subventions à l'Armée du Salut ont diminué ? »

Mme CROIZIER «visiblement de ce que disait Mme TRIBALAT de 47 000 € à 40 000 €, c'est ça ?

Mme TRIBALAT «oui, pour l'aide alimentaire 40 000 € au lieu de 47 000€ et de 18 480 € à 15 000 € pour le fonctionnement global de la Cité Urgence Femmes de l'Armée du Salut. »

M. REVEL précise que « les montants des subventions sont accordés en fonction des demandes présentées par les associations, donc cela correspond peut-être à ce qu'elles ont demandé. Effectivement, la mairie centrale sera en mesure de répondre, sinon, on vous donnera la réponse lors du prochain conseil d'arrondissement. »

M. STUDER «je voulais aller dans le sens de Mme CROIZIER. Je me demandais s'il ne serait pas intéressant de transférer l'Armée du Salut dans le 7^{ème} arrondissement ! C'est tout ce que je voulais dire, M. le Maire. »

M. BLACHE : « je vous remercie. C'est une possibilité.

M. BOUZARD vient d'arriver, il reprend sa place et ses droits dans cette assemblée.»

[Arrivée de M BOUZARD à 19h20] ;

Mme BLANC «je voulais intervenir sur les bains-douches. Il est assez surprenant que sur l'ensemble de l'agglomération lyonnaise, il n'y ait qu'un seul bains-douches pour les personnes sans abri. Je me suis rapprochée du C.C.A.S., de leur commission ou la commission de solidarité en demandant à Mme RUNEL s'ils ne pouvaient pas avancer le délai pour la construction d'un second bains-douches. On m'a répondu que cela ne serait pas avant 2023 parce qu'on veut quelque chose d'extrêmement complet. Il y aura la possibilité de prendre un café, une bagagerie, etc...

Ce qui me préoccupe, vu l'augmentation des sans abri, c'est la façon dont ils vont pouvoir se doucher, se laver en attendant 2023. »

M. BLACHE : «on va noter cette observation au rapport. »

M. REVEL « la fermeture des bains qui a été faite sous la précédente mandature. Vous avez, sans doute, pu aborder la raison du pourquoi lors de votre campagne puisque vous avez fait alliance avec la précédente mandature. Elle a dû vous apporter des réponses sur ce point.

D'autre part, Mme BLANC, comme vous l'avez souligné, nous voulons de nouveau ouvrir d'autres points de douche pour les personnes sans abri pour que cela soit fait de la meilleure manière qu'il soit.

L'action de la ville au niveau des personnes sans abri est constante. Elle a été faite dans d'autres arrondissements que le 6^e en mettant à l'abri plusieurs personnes et cela, dès le début de la mandature, notamment durant cet hiver.

On veut quelque chose de bien, on a conscience de l'urgence que vous soulignez, Mme BLANC. Nous y travaillons, Mme RUNEL y travaille d'arrache-pied et on fera aussi vite que possible mais pas au détriment de la qualité et d'un service à la hauteur de la générosité de la Ville de Lyon. »

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE.

Une demande d'intervention

M. BLACHE ; « M. AUGOYARD n'a pas été assez rapide ! »

M. AUGOYARD «oui, pardon, j'ai réfléchi. J'hésitais à le dire mais je vais quand même le dire.

Je voudrais rebondir sur les derniers mots de M.REVEL sur la générosité de la Ville de Lyon. Il est dommage que les actions de la Ville de Lyon pour aider les plus précaires, les plus pauvres soient justement limitées à cela.

Il serait peut-être plus audacieux de faire en sorte qu'il y ait plus d'emplois dans notre ville, que l'économie puisse se développer, que l'on profite de l'été de relance qui va venir et ne pas se laisser enfermer simplement « dans cette générosité » pour le reprendre.

Il vaut mieux traiter le problème à la base qui est l'emploi, la réinsertion, le travail qui doit être fait en amont plutôt que de s'acheter une conscience avec ce genre de délibération uniquement. »

M. BLACHE : «Tout est clair ? S'il n'y a plus d'intervention, nous allons passer au rapport suivant. »

Rapport 06.21.134 – Approbation et autorisation de signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit de locaux du domaine privé situés 97 rue Boileau à Lyon (6^{ème} arrondissement) au profit de l'association "Chèvrefeuille" - Ensemble immobilier n° 06021

Mme TRIBALAT rapporte ce projet de délibération.

« Oui, merci M. le Maire, Messieurs, Mesdames les élus, élues.

Il s'agit de la délibération 2451 qui concerne la signature d'une convention annuelle cadre pour une quinzaine d'associations ;

Dans le 6^e arrondissement, elle concerne l'association Chèvrefeuille que tout le monde connaît, qui permet aux seniors de participer à des activités de loisirs au 97 rue Boileau. La ville de Lyon met à la disposition de cette structure, depuis de très nombreuses années, 110 m² situé au rez-de-chaussé du bâtiment dans le cadre d'une convention de mise à disposition à titre gratuit de locaux du domaine privé.

Cette convention courra jusqu'en octobre 2024.

Je vous demande de bien vouloir voter cette convention et l'autorisation de sa signature.

Mme BRUGNERA « il est toujours très heureux et intéressant d'entendre parler de l'association Chèvrefeuille et de voir que le soutien se poursuit. Merci.»

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE.

Rapport 06.21.135 – Approbation et autorisation de signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit de locaux du domaine privé situés 97 rue Boileau à Lyon (6^{ème} arrondissement) au profit de l'association "Chèvrefeuille" - Ensemble immobilier n° 06021

M. SOULIER présente ce rapport.

« Monsieur le Maire, chers collègues,

Le monde associatif permet d'animer, de renforcer le lien social et de mobiliser les habitants autour de manifestations. Il a connu de très grandes difficultés pendant cette crise sanitaire.

Ceci concerne également les associations qui œuvrent directement pour la jeunesse. Il faut donc soutenir cette vie associative qui, par ses actions, favorise le bénévolat et l'engagement des jeunes dans notre cité et auprès de nos habitants.

Pour cela, il nous est demandé aujourd'hui de voter l'attribution de subventions de fonctionnement à neuf associations qui proposent une initiative locale en faveur de la jeunesse pour un montant total de 48 171 €.

Il nous est également proposé de voter l'attribution de subventions de fonctionnement à sept associations de jeunesse pour un montant total de 41 000 €.

L'ensemble des subventions représentent donc un montant total de 89 171 €.

Parmi ces associations, une est située dans le 6^e arrondissement, c'est Jeunesse au plein air Rhône et Métropole qui est une association de soutien aux droits des enfants et des adolescents aux loisirs et aux vacances. »

Je vous demande M. le Maire, chers collègues, de donner votre avis sur ce projet de délibération.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE.

Rapport 06.21.136 - Garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SAHLM Sollar pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 1.971.660 € pour l'acquisition-amélioration de 19 logements (13 logements PLUS et 6 logements PLAI) situés résidence «la Piconnerie» 133 rue Bugeaud à Lyon 6^{ème}

M. BLACHE « nous changeons de thématique et je passe la parole à Mme DELLI. »

Mme DELLI est rapporteur de ce dossier :

« Monsieur le Maire, chers collègues,

Ce projet concerne une délibération portant sur une garantie d'emprunt pour un montant de 1.971.660 € sollicitée par la SAHLM Sollar pour l'acquisition-amélioration de 19 logements (13 logements PLUS et 6 logements PLAI) situés résidence de «la Piconnerie» 133, rue Bugeaud à Lyon 6^e.

La garantie est sollicitée à hauteur de 15 % soit un montant de 295 749 €.

Comme prévu, la ville de Lyon sera réservataire de 3 % de la surface habitable qui pour ce programme représente 835 m².

Je vous demande Monsieur le Maire, chers collègues, de donner un avis favorable à cette délibération. »

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE.

Rapport 06.21.137 - Approbation d'une convention pluriannuelle entre l'ALPIL et la Ville de Lyon - Années 2021 à 2023

M. BLACHE demande à Mme DELLI de poursuivre.

«Ce projet de délibération a pour objet le renouvellement de la convention pluriannuelle entre la Ville de Lyon et l'ALPIL qui, comme chacun le sait, est une association loi 1901, de la Fondée en 1979, l'Action pour l'insertion par le logement (ALPIL), qui a pour mission l'insertion par le logement et l'accès et le maintien dans le logement de toute personne, notamment les personnes défavorisées.

Elle intervient également dans la lutte contre l'habitat indigne et la prévention des expulsions.

La Ville de Lyon est partenaire de l'ALPIL par le biais d'une convention cadre et à ce titre s'implique financièrement à hauteur de de 25.000 € annuel, engagement qu'elle propose de reconduire de nouveau pour trois ans pour la période 2021-2023.

Je vous demande Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élues, les élus d'approuver cette délibération. »

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE.

Rapport 06.21.138 - Programmation financière 2021 au titre de la réduction des risques sanitaires et prévention santé : santé mentale (souffrance psychique), prévention et réduction des risques liés aux addictions, lutte contre les IST, VIH/sida et hépatites - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant total de 206.618 euros

M. BLACHE passe la parole à Mme BLANC qui rapporte le dossier.

«Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, c'est un vaste sujet qui est à traiter. La prévention et la réduction des risques en matière de santé sont des sujets dont doit se saisir la Ville de Lyon en concordance avec les orientations nationales et locales, notamment définies dans le dernier Projet régional de santé Auvergne Rhône-Alpes qui prendra fin en 2028.

Trois thèmes majeurs sont traités :

- En premier lieu, la souffrance psychique : la santé mentale puisque telle est sa dénomination, laquelle est définie par l'Organisation mondiale de la santé comme «un état de bien-être dans lequel l'individu réalise ses propres capacités, peut faire face aux tensions ordinaires de la vie et est capable de contribuer à sa communauté». Cela touche, bien sûr, chaque personne, chaque individu. Nombre d'associations, y compris dans notre arrondissement, informent, écoutent, accompagnent des usagers, permettent l'accès aux soins
- Le deuxième axe concerne les addictions et toxicomanies.
La prévention des addictions est un enjeu prioritaire de la politique de la ville. En France, nous estimons à près de 5 00 000, les consommateurs de cannabis dont 25 % en consomment dix fois par mois. Cela représente 30 tonnes de cannabis par mois qui partent en fumée. La consommation d'alcool augmente également et est associée à des psychotropes, des anxiolytiques, des drogues plus ou moins dures, plus ou moins pures. Tout ceci formant des mélanges détonnants particulièrement nocifs pour l'équilibre psychique et par suite pour l'équilibre familial, social et la stabilité professionnelle.
Plusieurs projets sont ainsi portés autour de :
 - La prévention auprès des jeunes ;
 - La sensibilisation aux abords des lieux de convivialité ;
 - La réduction des risques en addictologie ;
 - L'accompagnement des personnes concernées et leurs familles.
- Le troisième axe est le VIH/sida, les infections sexuellement transmissibles et les hépatites B et C. La ville souhaite aussi continuer à encourager les initiatives suivantes :
 - le dépistage du VIH/Sida, notamment pour les publics les plus précaires ;
 - Informer et sensibiliser les jeunes ;
 - Augmenter la prévention auprès de tous publics car toutes les couches de la société sont concernées.

Pour mener ces actions des structures comme ALYNEA, l'hôpital du Vinatier, l'ALSM, alcool assistance soit vingt et une associations ont fait des demandes de subventions à hauteur de 206.618 €.

Je vous propose donc d'y répondre favorablement. Je vous remercie pour votre attention.

M. BLACHE annonce la demande d'intervention de Mme BRUGNERA :

« Monsieur le Maire du 6^e arrondissement, mes chers collègues,
Cette délibération porte sur la programmation financière 2021 au titre de la réduction des risques sanitaires et de la prévention santé, notamment en ce qui concerne la santé mentale c'est-à-dire la souffrance psychique et c'est sur cela que porte mon propos
Nous ne pouvons que constater, hélas, aujourd'hui une aggravation de l'état de santé mentale de nombreuses personnes. C'est une des conséquences directes et néfastes des confinements, auxquels la pandémie nous a contraints, et plus généralement de la crise sanitaire que nous traversons.
J'ai particulièrement travaillé sur la santé mentale des jeunes car de nombreux jeunes, et en particulier les étudiants, ont subi de plein fouet cette détresse mentale.
En effet, nos étudiants se sont retrouvés, notamment lors des confinements, dont le 2^{ème} a été très néfaste pour eux, dans la solitude, la précarité et l'anxiété. Un étudiant sur trois a présenté des signes d'une détresse psychologique pendant le confinement.
De plus, vous le savez, l'actualité lyonnaise a été particulière. On se souvient de la tentative de suicide d'un étudiant, qui a eu un écho médiatique important notamment sur les réseaux sociaux, faisant craindre des

gestes similaires et provoquant un afflux d'appels à l'aide et à l'action des jeunes eux-mêmes et de nombreux acteurs lyonnais.

Des mesures ont été prises nationalement, parmi lesquelles on peut citer la mise en place de chèques psy pour les étudiants et pour les jeunes, le recrutement de psychologues et assistantes sociales supplémentaires dans les services de santé universitaires, ou encore le développement des lignes d'écoutes ... Des mesures de lutte contre la précarité tel que le repas du CROUS à 1€ ou le versement d'aides exceptionnelles aux plus précaires ont eu aussi des effets bénéfiques tant la lutte contre la pauvreté a provoqué de véritables angoisses à nombre d'étudiants qui avaient perdu leur job étudiant ou que les familles ne pouvaient plus soutenir.

Les Lyonnais ne s'y sont d'ailleurs pas trompés. Et ils ont été très nombreux à se mobiliser et à multiplier les initiatives pour venir en aide aux jeunes. Je peux citer l'initiative des chefs menée par Fabrice Bonnot ou encore l'association 1 cabas pour 1 étudiant qui fait un travail formidable. Je peux saluer aussi l'initiative prise, Monsieur le Maire, par la Mairie du 6^{ème} à ce sujet.

Sur le plan de la santé globale, je tiens à saluer ici le travail effectué par les Services de Santé Universitaires et les Universités de Lyon. Au-delà de la crise que nous traversons, ils collaborent à un projet sur le thème de la santé mentale des étudiants. Et ce travail innovant et partenarial est particulièrement intéressant pour nos jeunes et pour notre ville.

Mais revenons à cette délibération par laquelle nous apprenons que la mairie de Lyon souhaite s'investir davantage dans la préservation et la prévention de la santé mentale des Lyonnais.

Je tiens à saluer cette démarche, véritablement nécessaire. J'invite dès lors la mairie à aider les projets novateurs, tel que celui de nos universités, mais aussi à aider à la communication sur un sujet qui reste encore un tabou en France.

Aujourd'hui il nous faut innover en matière de prévention de la santé mentale et les Conseils Locaux de Santé Mentale doivent contribuer à cela.

Ainsi, Monsieur le Maire du 6^e arrondissement, je souhaite, par la présente, vous interroger plus en détails sur le fonctionnement du CLSM du 6^e arrondissement, au sujet duquel, j'avoue, avoir peu d'informations.

Pouvez-vous nous dire quelle est sa composition et ses modalités de travail ?

Question plus précise : s'est-il déjà réuni durant cette mandature et qu'a-t-il fait, quels sont ces sujets de travail actuellement ?

En conclusion, je tiens à rappeler ici mon engagement sur ce sujet de la santé mentale et vous pouvez compter sur moi pour travailler avec votre équipe sur le sujet.

Je voterai bien évidemment cette délibération et je vous remercie pour votre écoute. »

M. BLACHE indique à Mme BRUGNERA «Quelques petits compléments à votre intervention. En effet, c'est un sujet extrêmement préoccupant, très important.

Nous avons effectivement, comme vous l'avez dit, beaucoup œuvré dans le 6^e arrondissement mais comme d'autres arrondissements ont pu le faire. On a, à peu près, reçu 1 000 étudiants ici et nous avons été très vigilants et attentifs à avoir des spécialistes en capacité de pouvoir traiter, comprendre et orienter des jeunes qui étaient en difficulté. C'est un vrai sujet.

Concernant le CLSM du 6^e arrondissement, nous l'avons réactivé dans le mandat précédent. Si vous souhaitez des renseignements précis, vous pourrez bien évidemment les avoir. Mme BLANC est référente sur ce sujet de même que Mme TRIBALAT. Très objectivement, je suis très content et rassuré si on peut continuer car les maux ne sont pas finis.

On croit que parce que l'on ressort et qu'on se retrouve dans une situation plus ouverte. Cela n'est pas terminé, on rencontre encore des jeunes en difficulté.

S'il y a de bonnes idées à partager et une structure à faire vivre, notamment avec le CLSM sur le 6^e, nous sommes preneurs. »

Mme DELLI « pour compléter dans le 6^earrondissement en matière, de logement et difficultés en matière de santé mentale nous travaillons avec le CLSM et l'hôpital du Vinatier. Nous avons eu déjà plusieurs réunions. Nous travaillons également avec le 3^e arrondissement pour détecter les difficultés mentales et voir quelles interactions il peut y avoir entre l'arrondissement, les bailleurs, l'hôpital du Vinatier comment faire pour aide les personnes en grande difficulté détectées soit depuis la COVID – effectivement aujourd'hui, c'est exponentiel, et les personnes qui étaient en difficulté déjà avant. Nous faisons un travail avec Mme BLANC et Mme TRIBALAT afin de travailler dans la globalité, la maladie mentale ne concerne pas que les jeunes mais au-delà. Nous faisons des choses en matière de logement et d'action sociale. Nous en sommes à la troisième commission et nous nous revoyons tous au mois de septembre. Nous espérons pouvoir aider beaucoup de personnes et mettre en place des actions.

M. SOULIER « je souhaite compléter le complément ainsi Mme BRUGNERA aura la réponse la plus fournie possible. Evidemment, nous travaillons avec le CLSM sur la préparation des différents conseils

gérontologiques qui vont avoir lieu. Ils sont sur ces sujets de réflexion avec nous parce que la partie santé mentale est importante, pour nos seniors, il faut aussi la traiter.
On travaille aussi sur les ados et les jeunes avec le CLSM et notamment sur des réunions qui vont avoir lieu prochainement. »

M. BLACHE «repassa la parole à Mme BLANC, nous ne refaisons pas le débat mais donnons des précisions. »

Mme BLANC «simplement, nous avons des réunions mensuelles où il y a un regroupement avec nous les élus qui viennent de s'exprimer et Mme TRIBALAT. Ces réunions se font avec les associations, les élus, le Professeur Nicolas FRANCK du Vinatier, un personnage véritablement extraordinaire. Nous travaillons également avec le Dr RIBAUD. Nous avons des réunions fréquentes et œuvrons pour que le CLSM prenne de très très belles couleurs.

Mme TRIBALAT «effectivement Mme BRUGNERA, le 6^e arrondissement a son CLSM depuis 2017. La ville de Lyon a été couverte par 9 CLSM. Le nôtre fonctionne particulièrement bien surtout depuis qu'on a une nouvelle coordinatrice très dynamique. Je m'adresse à vous, Mme BRUGERA en tant que députée, il va falloir que la Ville de Lyon et vous-même, soyez particulièrement sensible à la façon dont notre CLSM va continuer car l'ARS a demandé à nous rencontrer mais aussi d'autres structures et associations dans lesquelles je suis et elle coupe les financements.

J'espère véritablement que tout va bien se passer. Je tenais, Madame, à vous en informer. »

Mme BLANC «pour rebondir sur ce que vient de dire Mme TRIBALAT, j'étais au Pôle centre Vinatier cet après-midi avec le Pr FRANCK et nous avons été interrogés par un groupe d'associations pour faire une opposition à ce qui a été décidé par la Ministre et c'est véritablement un drame que d'accepter ce genre de choses. Si vous pouvez faire quelque chose. Je crois que certaines associations ont envoyé des courriers au Sénat et à l'Assemblée Nationale. Cela les préoccupe énormément.

M. BLACHE « il faut arrêter là et ne pas reprendre le débat. »

Mme BRUGNERA « je prendrai contact avec les élus, M. le Maire car nous sommes en pleines assises de la santé mentale.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE.

Rapport 06.21.139 - Avis sur le projet d'arrêté préfectoral de mise à jour du classement sonore des infrastructures routières à Lyon

Mme CROIZIER présente cet avis.

« Je vais essayer de ne pas être trop longue mais comme nous proposons un amendement, je vais expliquer les raisons pour cela.

« Le code de l'environnement prévoit que dans chaque département, le Préfet recense et classe les infrastructures de transports terrestres en fonction de leurs caractéristiques sonores et du trafic.

Ce classement a pour principale conséquence, une obligation de renforcement de l'isolation acoustique des constructions neuves, de leurs extensions et des créations par changement de destination des bâtiments d'habitation, des établissements d'enseignement et de santé, des hôtels et des hébergements touristiques qui viendraient s'édifier dans ces secteurs.

Ces éléments figurent dans le PLU-H et sont également accessibles par un lien cartographique.

Dans cette mise à jour du classement, des évolutions conséquentes sont proposées par la Préfecture et peuvent s'expliquer, en partie, par une baisse du trafic constaté depuis le dernier classement ainsi que par la modification sensible des vitesses réglementaires (de 50 à 30 km/h).

Mais les conséquences seraient la réduction des obligations d'isolation acoustique sur de nombreux axes.

Il est proposé que le Conseil municipal de Lyon émette un avis réservé sur le projet d'arrêté de révision du classement sonore dans l'attente de précisions :

-sur les motifs de plusieurs déclassements,

- sur la prise en compte effective des zones 30,
- sur la conformité de choix de couleur de légende.

Il est également proposé une étude de faisabilité de certaines mesures et corrections d'erreur.
Je partage cet avis réservé.

Concernant le 6^e, nous vous proposons de déposer un amendement sur la rédaction de la présente délibération.

En effet, dans cette délibération figure le souhait de la Ville de Lyon de la prise en compte du passage en zone 30 d'un petit tronçon du cours Vitton, et donc d'une moindre obligation de protection acoustique des habitants sur cette partie, ce qui n'aurait aucun sens compte tenu du linéaire en question et des nombreux bruits sur cette portion.

Il n'y a pas de raison que les habitants soient sanctionnés sur ces quelques mètres linéaires et n'aient pas les mêmes préservations acoustiques.

Je vous propose donc de modifier le texte de cette délibération comme suit : en bas de la page 2, vous avez un paragraphe sur la prise en compte effective des zones 30 :

- *sur la prise en compte effective des zones 30, en forte extension depuis 2009, compte tenu par exemple que le classement du Cours Vitton demeure inchangé en cat 2 malgré le passage d'un tronçon en zone 30 ou que la Grande rue de la Guillotière passe de la catégorie 3 à 2 alors que le début de la rue est en zone 30 ;*

De rayer la phrase comme suit :

- *sur la prise en compte effective des zones 30, en forte extension depuis 2009, compte tenu par exemple ~~que le classement du Cours Vitton demeure inchangé en cat 2 malgré le passage d'un tronçon en zone 30 ou~~ que la Grande rue de la Guillotière passe de la catégorie 3 à 2 alors que le début de la rue est en zone 30 ;*

donc de ne plus intégrer le cours Vitton dans cette éventuelle suppression de contraintes acoustiques.

Je vous demande donc, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir voter cet amendement et prendre acte de l'avis de la Ville de Lyon sur ce dossier.

Je me tiens à votre disposition pour d'éventuelles questions.

M. BLACHE demande un vote sur l'amendement.

Sur l'amendement au rapport 139

M. REVEL, M. RICHARD votent contre.

Mmes DELAUNAY, Mme LACROIX, Mme NAZARET s'abstiennent.

M. BLACHE, M. TERMOZ-MAZAN, Mme RAMET, M. AVAKIAN, Mme FOURNEYRON, M. BRUN, Mme CABRERA, M. BOUZARD, Mme TRIBALAT, M. SOULIER, Mme DELLI, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. STUDER, Mme AZOULAY, Mme BURTIN, M. AUGOYARD Mme BRUGNERA votent pour.

L'AMENDEMENT EST ADOPTE A LA MAJORITE.

M. BLACHE passe la parole à M. AUGOYARD «Vous voulez intervenir, vous avez levé la main. »

« J'avais demandé la parole avant le vote mais ce n'est pas grave. Je vous remercie de me la donner.

Juste pour finir avec la question des zones 30 et du cours Vitton évoquée et maintenant supprimée, si j'ose dire, grâce à l'amendement du Conseil du 6^e arrondissement.

Juste pour rappeler que le passage en zone 30, cela n'est pas une fin en soi contre le bruit, qui reste un des fléaux essentiels dans une ville comme la nôtre et dans toutes les grandes villes d'ailleurs.

Je remercie Laurence CROIZIER pour le travail qu'elle fait en la matière et la sensibilisation qu'elle a sur le sujet.

Ces zones 30 ont connaît bien dans le 6^e car on a développé cela de manière intensive depuis 2014, même si j'ai cru comprendre dans certaines publications que certains arrondissements et certaines nouvelles majorités découvraient les bienfaits de ces zones et pensent maintenant recréer l'eau chaude.

Bref, nous avons développé cela.

Ce dont on s'est rendu compte, c'est que certaines décisions prises avaient pour conséquences fâcheuses de développer la circulation de certaines rues principales et de la déporter dans les petites rues adjacentes et d'augmenter ainsi les bruit et les nuisances dont nous avons voulu les débarrasser, en tout cas les réduire sur ces axes-là.

Je voulais attirer l'attention sur cette question de la zone 30 et sur la question du cours Vitton.

Laurence CROIZIER l'a très bien dit, pour le moment, on est sur un petit linéaire entre la rue Tête d'or et la rue Garibaldi et en profiter pour dire que je suis très inquiet sur l'avenir de ce cours Vitton dans les années à venir étant donné que les investissements de la Métropole en la matière sont inexistant, pas du tout annoncés et quand quelque chose est fait par la Métropole, cela l'est en dépit du bon sens et surtout en dépit de tout esprit de concertation et partage de l'information.

Voilà, les deux remarques que je souhaitais faire sur cette délibération.

Rappeler que le bruit est un sujet essentiel mais faire attention que certaines décisions d'affichage politique font peut-être les gros titres voire beaucoup de bruit médiatique mais qui, à la fin, ne réduisent pas le bruit dans les rues que l'on voulait justement apaiser.

Je vous remercie.»

M. BLACHE passe au vote du rapport après amendement.

Mme CROIZIER « je me demande s'il faut voter l'avis.

M. BLACHE «Si, il faut voter l'avis modifié. »

Vote du rapport 139 amendé

Mmes DELAUNAY, M. REVEL, M. RICHARD. Mme LACROIX, Mme NAZARET s'abstiennent.

M. BLACHE, M. TERMOZ-MAZAN, Mme RAMET, M.AVAKIAN, Mme FOURNEYRON, M.BRUN, Mme CABRERA, M.BOUZARD, Mme TRIBALAT, M.SOULIER, Mme DELLI, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M.DUVERNOIS, Mme BORBON, M.HERNANDEZ, M.BILLARD, M.STUDER, Mme AZOULAY, Mme BURTIN, M.AUGOYARD Mme BRUGNERA votent pour.

LE RAPPORT EST ADOPTE A LA MAJORITE.

Rapport 06.21.140 - Lancement de l'opération n°06016018 «Parc de la Tête d'Or - Evolution du zoo dans le cadre de la poursuite de l'amélioration du bien-être animal» et affectation d'une partie de l'AP 2021-2, programme 20012

Mme CROIZIER est rapporteur de ce dossier.

« Dans le cadre du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, la délibération qui vous est proposée concerne le Parc de la Tête d'Or et plus particulièrement l'évolution du zoo pour l'amélioration du bien-être animal.

Le jardin zoologique de la Ville de Lyon est l'un des derniers établissements zoologiques d'accès totalement gratuit en France. Il assure les missions de conservation de la biodiversité, de recherche et d'éducation à l'environnement qui ont été renforcées au début des années 2000.

C'est l'un des zoos français les plus actifs dans la conservation ex situ. Plus de 65% des 70 espèces accueillies au jardin zoologique sont en danger.

Parallèlement, le zoo a développé, depuis plus de 15 ans, de nombreuses actions visant à renforcer ses missions tout en prenant en compte le bien-être animal. Parmi celles-ci, on citera :

- la création de la plaine africaine,
- la création d'un centre d'accueil des tortues de Floride,
- la transformation de l'ancien enclos des éléphants en complexe multi-spécifique et immersif : la Forêt d'Asie. Cet espace devrait ouvrir ses portes dans les prochaines semaines, les animaux commençant à arriver et étant en cours d'acclimatation : la femelle tapir est arrivée.

La présente délibération propose de renforcer les actions de la Ville de Lyon pour améliorer encore les conditions d'accueil de nombreuses espèces hébergées dans son jardin zoologique, en agrandissant par exemple l'espace, les conditions, l'intégration paysagère des sites.

Par ailleurs, il est également proposé de développer les partenariats avec certaines écoles et universités, de travailler sur les orientations pédagogiques pour sensibiliser les visiteurs sur l'importance des missions de conservations et de recherches menées au sein du jardin zoologique.

En parallèle, les équipes du jardin zoologique poursuivront les actions de conservation in situ pour des espèces de la faune française et européenne et les programmes de recherche et de conservation internationaux.

Le montant de ce projet d'amélioration des conditions d'accueil des espèces hébergées et de la poursuite des partenariats représentent une opération d'un montant de 1 000 000 €.

Monsieur le Maire, après les différentes manifestations de petits groupes d'animalistes au jardin zoologique, cette délibération démontre que le nouvel exécutif ne remet heureusement pas en cause le zoo, et nous soutenons dès lors les évolutions proposées.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de donner votre avis sur ce dossier. »

M. BLACHE «je vous remercie de noter effectivement qu'il y a une concertation qui permet de maintenir ce magnifique parc et ce qui peut y être attaché.»

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Rapport 06.21.141 - Lancement de l'opération n° 06016019 «Parc de la Tête d'Or - Révision de la charte du Parc» et affectation d'une partie de l'AP 2021-2, programme 20012

Mme CROIZIER rapporte ce projet de délibération.

Elle rappelle que « Dessiné et réalisé par Denis Bühler, le Parc de la Tête d'Or a été créé en 1856. Il constitue un site emblématique et remarquable du patrimoine lyonnais. Il bénéficie d'un rayonnement métropolitain, régional, national, voire international.

Afin d'encadrer l'évolution du Parc, la Ville de Lyon a créé le 9 février 1995, le comité d'orientation puis adopté en novembre 1997 une première charte du Parc. Elle constituait, à l'époque, le cadre de référence global pour coordonner les interventions, et encadrer l'évolution du site. Le comité d'orientation est garant des principes fixés par la charte.

Aujourd'hui, il convient d'engager une révision de cette charte, pour en adapter les prescriptions et orientations aux évolutions et nouveaux enjeux que rencontre ce parc historique que ce soit en termes d'adaptation au changement climatique, aux évolutions des usages sportifs par exemple, au patrimoine bâti à rénover, et à la prise en compte de la fréquentation.

A noter d'ailleurs une augmentation très importante de la fréquentation, mieux appréhendée désormais par la mise en place de comptage en entrée. On pensait qu'on avait environ 3,5 millions de visiteurs au Parc sur l'année et à fin juin, nous avons, déjà, 3,5 millions de personnes venues au Parc de la Tête d'Or.

Dans le cadre du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, cette délibération vous propose donc le lancement des études nécessaires à la mise à jour de la charte du Parc de la Tête d'Or pour un montant de 500.000 € ».

Mme CROIZIER ajoute :

« Quelques mots, Monsieur le Maire, pour dire une nouvelle fois tout l'attachement que nous avons pour le Parc de la Tête d'Or , mais aussi pour confirmer notre vigilance sur les enjeux de rénovation du patrimoine mais aussi de l'importance de trouver des partenariats, mécénats et financement autres que ceux de la « simple » ville de Lyon.

Faute de moyens, certains bâtiments du patrimoine du Parc sont à l'abandon, en témoigne l'état désespérant des petites serres dont nous avons régulièrement parlé ici, mais aussi des portes d'entrée qui tiennent par des filets, du chalet du Parc.

La ville de Lyon, seule, ne peut entretenir le Parc et nous comptons sur l'exécutif de la Mairie centrale pour mobiliser des partenaires et j'espère que cette charte va nous y aider.

Je vous demande, M. le Maire, Mesdames, Messieurs, de donner votre avis sur ce dossier.»

M. BLACHE note la demande d'intervention de Mme BRUGNERA :

« Oui, M. le Maire, je vous promets, c'est la dernière.

Je vais dire quelques mots sur cette révision de la charte du Parc de la Tête d'Or.

Le Parc de la Tête d'Or, Laurence CROIZIER vient de le dire, est un lieu emblématique, non seulement pour notre arrondissement mais encore notre ville, et même notre métropole et au-delà.

C'est un espace vert caractéristique de son époque de création, le second empire, et tout à fait exceptionnel à la fois par sa taille et la qualité de son aménagement paysager.

Ce n'est bien sûr pas un monument figé, mais un lieu vivant qui a su évoluer au fil des années. La charte, dont nous parlons, permet de mettre en cohérence ces évolutions et de préserver ce lieu, auxquels les Lyonnais de tous âges et de tous milieux sont particulièrement attachés.

J'approuve, bien sûr, la révision de cette charte, rendue nécessaire 25 ans après sa première élaboration. J'aimerais cependant quelques précisions quant au processus de travail qui sera mis en place.

Quelle concertation est envisagée pour cette charte ? Comment vont être associés, par exemple, les différents acteurs du Parc et est-ce prévu ? Les entreprises présentes dans l'enceinte, les associations, les riverains, mais aussi les usagers ? Comment la mairie du 6e arrondissement, et plus largement notre conseil, va-t-elle être associée à ce travail ?

La majorité municipale actuelle a été élue sur une promesse de renouvellement des modes de concertation, d'horizontalité et d'écoute des habitants. Force est de constater qu'on peine véritablement à voir la matérialisation de cette promesse. Je ne compte plus les mails, courriers et propos de Lyonnais en attente d'une réponse à un courrier, d'une rencontre avec un élu ou de réunion de concertation sur leur quartier ou leur rue.

Un tel chantier, qui porte sur un équipement si cher aux Lyonnaises et aux Lyonnais, doit inclure un véritable processus participatif. J'espère qu'il sera mis en place, que tous les acteurs seront associés et écoutés. Même s'ils ne sont pas tout à fait d'accord avec les élus de la mairie centrale. C'est bien là ce qu'on attend de responsables politiques.

Monsieur le Maire, je vous remercie pour les réponses que vous pourrez apporter à mes interrogations, si vous le pouvez, c'est-à-dire si avez, vous-même, des informations à ce sujet, et je voterai, bien sûr pour cette délibération. Je vous remercie. »

M. BLACHE repasse la parole à Mme CROIZIER :

« Je peux dire un petit mot partiel. J'ai posé cette question.

Nous allons faire un comité d'orientation du Parc de la Tête d'Or, normalement au mois de septembre, au plus tard au mois d'octobre, qui permettra, entre autre, d'aborder cette question, voire effectivement les différentes thématiques qui doivent être observées.

C'est vrai que le réchauffement climatique implique, par exemple, de regarder la question de l'évolution des essences d'arbres et de l'organisation du patrimoine végétal, le patrimoine immobilier, j'en ai parlé. Les usages ont vraiment beaucoup changé.

Je pense que cette charte va mettre un petit temps à aboutir, nécessitera des expertises et je vous ferai un retour en conseil d'arrondissement quand nous aurons fait cette première réunion, si vous le souhaitez.»

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE.

Rapport 06.21.142 - Attribution de subventions au titre de la promotion des droits et égalités pour un montant de 328.200 euros – Exercice 2021

Mme BORBON présente ce rapport.

«Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Je partage cette délibération avec mon collègue Marc AUGOYARD, élu en charge des droits et de la citoyenneté et Dominique TRIBALAT, élue en charge du handicap dans notre arrondissement.

Nous sommes invités ce soir à nous prononcer sur l'attribution de subventions à des associations œuvrant au quotidien ou menant des actions ponctuelle autour de trois volets :

- La lutte contre les discriminations et les droits citoyens,
- Le handicap,
- L'égalité femme homme et l'amélioration quotidienne de la vie des femmes, des couples et des familles.

Je salue et félicite l'engagement réalisé par les personnes qui font vivre ces structures participant à l'harmonie sociale et aux soutiens des plus fragiles.

L'enveloppe totale est de 328.200 €, répartis de la manière suivante :

- 106 000 € sur l'enveloppe égalité femme homme, couples, familles,
- 137 000 € sur l'enveloppe droits des citoyens,
- 85 200 € sur l'enveloppe handicap, accessibilité.

Plusieurs associations du 6^e arrondissement sont concernées.

Parmi elles, Femmes battantes qui accompagnent des femmes qui n'osent pas d'elles-mêmes se lancer dans des parcours professionnels de reconversion, d'entrepreneuriat. Cette dernière a rejoint depuis le début de ce mandat la liste des associations qui entretiennent déjà un lien étroit avec la mairie d'arrondissement et nous en sommes ravies.

Je vous remercie et vous invite à voter favorablement. »

M. BLACHE «je crois qu'il y avait une demande d'intervention de Mme DELAUNAY sur ce dossier. »

« Oui, tout à fait. Monsieur le maire, Chères - chers collègues,

Je vous remercie pour la présentation qui a été faite de ces montants qui sont conséquents et que la mairie est vraiment heureuse de pouvoir consacrer aux associations qui œuvrent sur ces trois terrains qui ont été très bien été rappelés.

En ce qui concerne les associations qui travaillent sur:

- L'accès aux droits, la prévention et la lutte contre toutes les formes de discriminations, ce sont de nombreux acteurs et actrices du territoire qui se sont mobilisés sur ce sujet. Sur l'année 2020, il y a eu une augmentation des demandes d'intervention, et aussi dans les collèges, à laquelle les associations ont fait face.

De la même façon, en ce qui concerne les associations qui se mobilisent aux côtés des personnes en situation de handicap. Il y a eu également de nombreuses difficultés auxquelles elles ont su répondre et je salue également leur travail.

Et enfin, de la même façon en ce qui concerne la lutte contre les violences faites aux femmes, les associations se sont également mobilisées puisque nous sommes également concernés sur ce sujet-là avec une hausse des difficultés.

La Mairie est heureuse de pouvoir annoncer la création d'une permanence d'écoute supplémentaire en mairie d'arrondissement.

Je vous remercie pour votre attention.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE.

M. BLACHE indique que « tous les rapports inscrits à l'ordre du jour sont épuisés. Il reste deux sujets :

Une question écrite du Conseil du 6^e Arrondissement au Conseil Municipal que je vais présenter – sur le FIC et la PROX, qui sont des enveloppes d'investissement pour l'arrondissement.

M. BILLARD quitte la séance (départ à 20h00).

La question est la suivante :

« Quelle est la réelle autonomie de notre arrondissement dans le choix de l'utilisation des enveloppes FIC/PROX ? »

Je vous laisse réfléchir un peu comme il y a l'opposition, c'est vous qui voyez.

Si vous pensez que c'est une bonne question, vous pouvez voter avec nous. »

Mme BRUGNERA : «M. le Maire, je vais réagir. Si vous posez cette question, c'est parce que vous avez besoin de connaître les nouvelles règles pour l'utilisation de ces fonds qui peuvent varier, bien sûr, de la mandature précédente.

Tout ce que j'espère, c'est que vous aurez une réelle autonomie. Parce que l'autonomie des arrondissements, c'est un sujet qui me tient à cœur, à moi et à mon groupe politique. »

M. BLACHE : « nous partageons la même ligne, Mme BRUGNERA. Maintenant, nous ne procédons qu'à un vote. C'est juste voter pour ou contre. Après, ce sera arbitré en conseil municipal. Il ne peut y avoir de débat. »

LA QUESTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITE.

M. BLACHE poursuit : « Nous avons aussi souhaité déposer un vœu : Mais une légère modification a été demandée. Mais c'est une modification de syntaxe.

Je vous lis le vœu car j'ai la modification en ma possession mais cela implique que je modifie le texte : Nous avons déposé un vœu concernant le tracé du fameux réseau REV (Réseau express vélo). Nous déposons ce vœu, notamment par rapport à la méthode avec laquelle les choses ont été proposées. On a du mal à comprendre maintenant quel sera le tracé et comment cela va fonctionner ? Quelles sont les réalités de ce tracé ? Pour cette raison-là, nous avons souhaité déposer un vœu que je vais vous lire mais il a été modifié.

Une nouvelle fois, on constate un manque de concertation. Nous avons découvert par voie de presse, le 4 juin le tracé de la 1^{ère} ligne du REV qui permettra de relier Saint-Fons à Vaulx-en-Velin.... On ne sait pas si c'est le bon tracé, le dernier ou pas !

Une ligne qui accessoirement traverse le 6^e arrondissement. Pour le moment deux possibilités sont proposées :

Soit par le nord pour rejoindre la Cité Internationale et le Rhône. Par où va passer ce réseau ? Par les quais, les axes déjà existants sur lesquels nous avons déjà des pistes cyclables que nous avons développées dans le mandat précédent et d'autres pistes cyclables qui ont déjà été rajoutées par la nouvelle majorité. On ne sait plus si ces pistes seront rajoutées, supprimées. Donc, c'est un peu flou.

Soit par le sud par le Boulevard Stalingrad qui est déjà complètement bloqué le matin, puis l'Avenue Verguin et le Boulevard des Belges.

Pour rappel, le REV, ce sont des voies de 4m de large, donc des voies bien plus conséquentes que des voies classiques qui viennent encore plus impacter la chaussée. Le tracé va nécessairement impacter le stationnement et/ou les voies pour les automobilistes. On n'en avait déjà pas beaucoup. Nous craignons d'avoir davantage de problèmes de sécurité, notamment pour les piétons qui auront besoin de traverser ce réseau REV, voire les quais si elles sont installées sur les quais.

Dans le cadre de ce sujet général, nous n'avons – pardonnez-moi – pas pu caler nos réponses, nous déposons donc le vœu précédemment évoqué :

L'exécutif du 6^e arrondissement souhaite être pleinement associé aux concertations concernant le tracé de la 1^{ère} ligne du REV sur la partie du 6^e arrondissement.

C'est surtout pour nous, pour le moment, avant de décider quoi que ce soit, un problème de méthode permanent dont nous ne sommes ni concertés ni avisés. On a aucune information.

Nous allons donc procéder, comme pour le cas précédent, à un vote. »

Mme BRUGNERA demandait la parole en même temps que M. AUGOYARD : «je lui laisse la parole et j'aurais ensuite une question. »

Avant de voter, je vais laisser la parole à M. AUGOYARD :

« M. le Maire, c'était pour la proposition de modification qui a été évoquée qui était loin d'être de la syntaxe mais plutôt de la précision. Le vœu que j'ai découvert tout à l'heure, je proposais de l'élargir.

Si on s'arrête au simple tracé de la 1^{ère} ligne, il faudra qu'on revote d'autres vœux après, je le crains.

L'idée était plutôt d'élargir ce vœu aux concertations concernant le projet, le choix des tracés et, le cas échéant, le suivi de la réalisation du REV car j'ai, moi-même, participé au titre de ma délégation aux mobilités à ce qu'ils ont appelé un séminaire de travail sur le REV.

J'ai pu constater qu'on parlait de beaucoup de choses sauf de la 1^{ère} ligne et donc, je pense opportun d'élargir ce vœu au projet de REV sur l'arrondissement plutôt que de s'arrêter simplement à la 1^{ère} ligne qui n'a pas été évoquée lors de ce fameux séminaire. En tous les cas, cela n'a pas été jugé prioritaire.

Voilà le sens de la proposition qui est loin d'être de la syntaxe, M. le Maire, mais c'est vraiment une question de fond.

Cela permettra de demander à ce que la mairie centrale applique son projet électoral qui était d'associer davantage les mairies d'arrondissement et les élus qui les composent.»

M. BLACHE indique : «votre proposition de modification m'est arrivée au cours du conseil et les modifications proposées ont été acceptées car elles ne changent pas l'esprit général. Elles précisent certains points. Il n'y a pas de problème. Cela sera modifié.»

M. AUGOYARD : « que vote-t-on ? La formulation que je proposais ou celle d'après ? je l'ai envoyée quelques minutes après avoir reçu le projet de vœu. C'est pour ça que je n'ai pas pu vous l'envoyer avant. Sur quoi va-t-on voter ?

M. BLACHE reprend les termes : « L'exécutif du 6^e arrondissement souhaite être pleinement associé aux concertations, au choix du tracé et le cas échéant au suivi de la réalisation concernant le tracé des lignes du REV dans la partie du 6^e.

M. AUGOYARD reprécise : « Pour le coup, on a un problème de syntaxe, je résume « aux concertations concernant le projet, aux choix du tracé et à la réalisation du REV. Ce sera plus court. »

M. BLACHE : c'est bon pour moi. Nous pouvons procéder au vote. »

Mme BRUGNERA demande la parole : « j'e voudrais quand même une précision. Il s'agit d'un vœu que vous allez présenter en conseil municipal au nom de l'exécutif de la mairie du 6^e ou du conseil de la Mairie du 6^e ? Personnellement, l'exécutif, je ne n'en fais pas partie. Pourquoi voterais-je le vœu ? C'est vrai que d'habitude, c'est plus des vœux de groupes politiques. C'est pour ça que j'ai une petite question sur comment vous allez le présenter et en quoi nous y sommes associés, même si je partage tout à fait le fond et vous le savez, le sujet de l'association de l'arrondissement me tient à cœur. »

M. BLACHE : «Effectivement, c'est un vœu de l'exécutif car on prend notre part sur ce sujet sur la partie du projet du REV qui nous concerne, c'est tout.
Après pour le vote, vous pouvez ne pas participer, voter contre, c'est vous qui voyez. »

Mme BRUGNERA répond : « moi, j'aurais bien participé au vote mais j'aurais aimé que cela soit un vœu du conseil du 6^e et que tous les élus du 6^e soient associés à ce travail. »

M. BLACHE précise : «c'est l'exécutif qui propose et je ne veux mettre personne mal à l'aise dans le conseil. Nous pensons comme ça mais que nos amis de l'exécutif qui font partie d'autres groupes politique. Nous avons aussi d'autres représentants élus qui font partie des groupes verts, nous ne voulons pas leur imposer notre façon de voir les choses. »

Mme DELAUNAY souhaite s'exprimer.

M. AUGOYARD : «On m' a donné la parole Mme DELAUNAY. D'après le règlement, ce sont des vœux du conseil d'arrondissement. Pour aplanir, apaiser tout le monde, on a qu'à dire que c'est un vœu du conseil du 6^e dans sa majorité. Cela associe tout le monde. »

M. BLACHE : « Tant qu'on n'a pas voté, on peut modifier. On modifiera donc en mettant le conseil du 6^e arrondissement. On va transformer en vœu du conseil d'arrondissement. »

Mme DELAUNAY : « Puis-je intervenir ? Pour simplifier un petit peu les choses et dire que tous les élus qui sont ici à ce conseil s'associent tout à fait à cette demande légitime à être associés à la concertation et nous allons voter « pour » également, quelque soit la formulation que vous utiliserez. Merci ..»

M. BLACHE : je vous remercie cela sera bien le vœu du conseil avec les modifications demandées par M. AUGOYARD qui seront proposées. Si tout le monde est d'accord, nous allons procéder au vote. Quand on aura voté, on pourra plus revenir. »

M. REVEL demande : « comme on a apporté beaucoup de modifications, M. le Maire, peut-on relire une dernière fois la proposition de vœu pour qu'il n'y ait aucune ambiguïté. Je vous remercie»

M. BLACHE énonce le texte :

« Vœu du conseil du 6^e arrondissement :

Le Conseil d'arrondissement du 6e arrondissement souhaite être pleinement associé aux concertations et au choix du tracé et du suivi de la réalisation des lignes du REV sur la partie du 6e.

LE VŒU EST ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

M. BLACHE : « je vous remercie d'avoir participé à ce vote qui permet l'adoption de ce vœu à l'unanimité par le conseil d'arrondissement. »

* * *

Questions diverses

M. BLACHE passe maintenant aux questions diverses.
« Y-a-t-il des questions ?

M. STUDER : « Monsieur le Maire, ce n'est pas vraiment une question. C'est attirer l'attention de certains mais je pense que j'aurai l'adhésion de la plupart de mes collègues qui ont eu la charge de tenir les bureaux de vote dimanche. Il s'est passé quand même un certain nombre de phénomènes. Je ne vais pas revenir sur l'abstention, j'en ai parlé en début de conseil. Mais sur les personnes qui se sont présentées et étaient radiées des listes, beaucoup de jeunes couples, d'après ce que j'ai pu constater. Cela représentait 7 à 8 % dans le bureau que je tenais et je suppose que chez mes collègues, cela a dû être, grosso modo, la même chose. Il n'y a pas de raison que je sois totalement à part à Viricel par rapport aux autres bureaux. Je n'étais pas inquiet là-dessus.

Néanmoins, où je suis plus inquiet, c'est qu'il y a eu un épurement des listes le 1^{er} janvier dernier et nous avons eu des personnes qui se sont présentées pour voter et qui ont été radiées des listes à cette date.

Ce qui était plus inquiétant, c'était que ces personnes avaient déménagé au sein du 6^e arrondissement par exemple de la rue Bossuet à la rue Tête d'or, quasiment dans le même périmètre et qui avaient voté l'an dernier aux municipales et aux métropolitaines et elles n'ont pas compris pourquoi elles n'étaient plus inscrites. Je sais bien que ce n'est pas dû à la Mairie du 6^e. C'est un global du système mais j'aimerais attirer l'attention car si en plus de l'abstention que nous avons aujourd'hui, on rajoute de 4 à 6% de personnes radiées alors qu'elles habitent toujours dans l'arrondissement sans qu'elles aient été informées. Ça ne vient pas des services administratifs car de ce qu'on a noté pour en avoir discuté avec elles, elles ont déménagé dans les 2 ou 3 dernières années. Cet épurement du 1^{er} janvier 2021, ce qui n'avait pas été le cas en 2020 ou 2019, en ayant déménagé depuis plus d'un an et même avec un suivi postal de leur courrier, elles n'ont pas eu le courrier les informant de cette radiation. N'ayant pas reçu le courrier, elles n'ont pas pu saisir la commission électorale. Ne pouvant la saisir, elles n'ont pu se faire réinscrire. On leur a expliqué comment se faire réinscrire à la Mairie du 6^e si possible avant la fin de l'année dans le bureau de vote le plus proche de chez elles mais cela représente à mon sens sur 34 bureaux une moyenne de 10 à 15 personnes, soit 4 à 500 électeurs et je ne suis pas sûr que l'on puisse s'en priver à l'heure actuelle de la vie de la démocratie.

Je vous remercie de votre attention.

M. BLACHE : « Je vous remercie. J'ai effectivement fait le tour des bureaux de vote qui m'ont fait remonter plusieurs cas. Nous faisons un tour rapide : des personnes qui ont déménagé, des cartes qui sont envoyées au nom de jeune fille et les facteurs n'arrivent pas à remettre les courriers car ils ne trouvent pas les noms sur les boîtes-aux-lettres, elles reviennent et pourraient être demandées mais ne le sont pas car on ne le sait pas, au bout d'un moment cela est obsolète. On a un autre cas de figure, le problème des recommandés qui ne sont pas retirés. Mais, il y a un sujet et vous avez bien fait de l'avoir évoqué. Il y a sans doute une procédure à alléger dans ce système-là. Ce n'est pas le rôle des arrondissements, c'est le rôle de l'assemblée nationale. C'est la loi.

M. BRUGNERA souhaite intervenir : « M. le Maire, vous venez de le dire très justement. Et je voulais insister parce que c'est inadmissible. On a vu effectivement des couples radiés du fait d'un déménagement qui n'avaient pas été signalé et qui auraient dû faire ce changement d'adresse. Le vrai problème que j'ai eu plusieurs fois, c'est que l'homme n'avait pas été radié et la femme, oui du fait justement du nom de jeune fille et franchement, je trouve cette situation inadmissible. Je voulais le dire car cela m'a un peu énervée dimanche. »

M. BLACHE : « Je vous comprends et on a eu pas mal de retours et des courriers qu'on va traiter au cas par cas. Si vous n'avez plus de questions ou d'observations. Je crois que nous avons fait un bon tour ce soir.

La prochaine séance du conseil d'arrondissement aura lieu le 14 septembre 2021 et cette fois nous aurons le plaisir de nous retrouver ensemble dans cette salle du conseil. Cela fait longtemps que cela n'est pas arrivé. Ce sera plus agréable dans les échanges.

En tous les cas, je vous souhaite de bonnes vacances. Reposez-vous. La politique n'est pas une fin en soi. Il faut aussi vivre un peu. Bonsoir.»

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20h20.